Grenoble, le 9 avril 2025

**Appel à Projet 2025- Modalités**

1. **Rappel des objectifs**
	1. **Aide à la recherche**
* *Améliorer les connaissances de base de la cellule dans son environnement tumoral.*
* *Identifier et caractériser de nouvelles cibles moléculaires.*
* *Concevoir de nouveaux outils diagnostiques et pronostiques.*
* *Rechercher les facteurs de prédisposition génétique et les facteurs de risques professionnels et environnementaux.*
* *Élaborer des approches thérapeutiques innovantes.*
* *Permettre la réalisation de projets originaux en recherche thérapeutique s’appuyant sur des tumorothèques validées et / ou intégrant une question majeure de recherche translationnelle.*
* *Permettre la réalisation d’un ou plusieurs essais cliniques de phase précoce utilisant des méthodologies statistiques innovantes.*
* *Permettre la réalisation d’un ou plusieurs essais cliniques dans des indications rares, insuffisamment étudiées, ou de pronostic particulièrement défavorable.*
	1. **Aide aux malades**
* *Amélioration des diagnostics et/ou des soins apportés, ou mise en place de traitements novateurs.*
* *Actions ou équipements allant dans le sens du bien être des patients au cours de leurs traitements*
1. **Modalités de réponse**
2. La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 31 mai 2025 pour vague 1, 30 août 2025 pour vague 2)
3. Les dossiers complets doivent être adressés au GEFLUC par e-mail à l’adresse
grenoble@gefluc.org.
4. A réception du dossier un accusé de réception sera envoyé au demandeur.
5. Le demandeur se tient à disposition du Conseil Scientifique pendant la phase d’évaluation du dossier, pour fournir des précisions, des compléments
6. Chaque demandeur sera averti de la décision finale prise, après délibération du Conseil Scientifique et du Conseil d’Administration du GEFLUC, qu’elle soit positive ou négative.
7. **Modalités de financement**

Les fonds attribués doivent correspondre à des achats si possibles pérennes, ils ne doivent pas être utilisés pour la rémunération du personnel, l’octroi d’une bourse, les frais de publication et les frais de mission ou de congrès.

1. **Engagements**

Une convention de financement fixera les engagements respectifs de Gefluc et du chef de projet

Gefluc s’engagera à une totale confidentialité sur les découvertes scientifiques.

Il sera demandé au chef de projet rigueur et transparence dans l’utilisation des fonds versés par Gefluc, ainsi qu’une contribution à la communication et la vulgarisation des résultats